

Location courte ou longue durée ?

Pour les déplacements loisirs ou professionnels, la location de scooter s'avère une solution pratique pour bon nombre de personnes. Reste à savoir quel type de location vous convient le mieux et quels en sont les avantages.

LOCATION courte durée

Bien sûr les vacanciers et touristes étrangers préféreront l'option de la location courte durée car idéale pour faire une virée le long des côtes. De la demi-journée à 6 mois, la version courte durée est au choix. Les agences de location proposent en général tous les types de modèles du 50 cm³ au maxi-scooter.

Pour toute location, le vendeur vous demandera votre permis et une caution. Les mineurs peuvent également louer un scooter, à la condition que le contrat de location soit signé par les parents.

Le mineur sera déclaré en tant que deuxième conducteur. Les professionnels de la location proposent, en général, des formules complètes avec forfaits kilométriques. Elles comprennent le plus souvent l'antivol, les casques, l'assurance et l'assistance. Donc zéro complication pour des vacances en toute tranquillité.

Location longue durée ou location avec option d'achat ?

Pour les personnes qui se déplacent souvent comme les professionnels, deux autres choix s'offrent à eux : la location longue durée (LLD) ou la location avec option d'achat (LOA). Quelles sont leurs différences ?

Cédric Alexandre, PDG de Fast Lease, a créé en 2003, une agence de location longue durée qui propose des scooters (mais aussi voiture) à partir de 125 cm³ et de tous modèles. Il nous explique les différentes options de location.

3 QUESTIONS A CEDRIC ALEXANDRE DE FAST LEASE

Quelles sont les principales différences entre les locations longue durée (LLD) et les locations avec option d'achat (LOA) ?

La location longue durée (LLD) est une prestation de service qui peut aller de 13 mois à 2 ans. La location avec option d'achat (LOA) est un financement sur un certain nombre d'années.

A la fin du contrat LLD, vous remettez votre scooter alors qu'avec le LOA vous l'achetez. Cependant, en LOA, vous n'avez pas de prestation de service comme l'entretien ou l'assistance, c'est à votre charge. Nous, nous avons donc eu l'idée de faire un mélange entre les avantages de la LOA et LLD. Nous avertissons le client qu'il a le choix d'acheter son scooter tout en ayant les prestations de services d'un LDD. C'est à sa convenance. Il peut ou non l'acheter tout en étant sous un contrat de LLD.

Quelle est la procédure pour louer un scooter ?

Tout d'abord, le client choisit le modèle, la couleur... Puis nous établissons un devis, ensuite, le client doit nous fournir un certain nombre de papiers comme les 3 derniers bulletins de salaires, un RIB et un justificatif de domicile... Une fois le dossier accepté, la livraison du scooter s'effectue une semaine après.

Par exemple, pour une location de 2 ans d'un Peugeot Satellis 125 cm³, dont le forfait kilométrique est de 120 000 km, le tarif est de 145 € par mois.

Selon vous, pourquoi les gens se tournent vers la location longue durée ?

La location est beaucoup plus simple car la voiture devient complexe notamment avec les embouteillages, le stationnement

et l'essence. Avec cette solution, on sait ce que l'on va payer tant par mois. Nous avons constaté une augmentation de 25 % de location longue durée. Environ 70 % des personnes louent des 125 cm³ et 30 % des motos et maxi-scooters.

